



Formation

Lésions Cérébrales Acquises, indemnisation et compensation : repères juridiques et sociaux

Dates 22 septembre 2026

Horaires 8h45 – 17 h

Lieu CRFTC – Immeuble Eurocenter – 4^{ème} étage
80 rue de Paris, Montreuil (93)
Salle accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Apporter des connaissances juridiques élémentaires
- Distinguer les différents types de procédure
- Comprendre les étapes d'une procédure indemnitaire

Public

- Tout professionnel concerné par la prise en charge de personnes cérébrolésées enfants, adolescents ou adultes

Prérequis

- Aucun

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques, cas cliniques, échanges sur les pratiques professionnelles

Supports pédagogiques

- Présentations des intervenants et ressources complémentaires adressées après chaque demi-journée de formation

Modalités d'évaluation

- ✓ Questionnaire d'identification des besoins et des connaissances, adressé en amont de la formation
- ✓ Questionnaire d'évaluation sur l'atteinte des objectifs et la satisfaction, en fin de formation

Contact inscription/ suivi pédagogique / facturation

formation@crftc.org 01 48 97 97 20

PROGRAMME



Intervenantes

Anaïs RENELIER, Avocate. Cabinet A'Corp, Paris

9h00 Enjeux et finalités des différentes procédures

- Panorama des juridictions françaises
- Le déroulement d'une procédure pénale
- La diversité des procédures civiles

10h30 *Pause*

10h45 La compensation du handicap : les prestations sociales

- Lesquelles et pourquoi ?
- Quand et comment les obtenir ?

11h45 Retour d'expériences

Échanges à partir de la pratique des participants

Pause déjeuner 12h15 à 13h15

13h30 Les principes juridiques fondamentaux et la réparation des préjudices corporels

14h15 La méthodologie de l'évaluation des préjudices corporels

- Les différents types d'expertise et les intervenants
- Les outils
- Les particularités en cas de lésion cérébrale acquise

15h15 *Pause*

15h30 La nomenclature des préjudices corporels

- La structure particulière de la nomenclature dite « Dintilhac »
- Les spécificités de mise en œuvre en cas de lésion cérébrale acquise

16h45 Retour d'expériences

Échanges à partir de la pratique des participants

17h00 *Fin*